

## Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Date de publication : 22 juin 2009

Document n° : 0020902MS\_fr

Date de révision : 6 août 2014

Révision n° : 4

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur du produit : Désembueur de miroir

Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette) : Désembueur de miroir

Numéro de référence/article : 20902

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : Solution de nettoyage pour miroirs buccaux

Restrictions d'emploi : Réservé à un usage professionnel.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Nom du fabricant/fournisseur : Sultan Healthcare

Adresse du fabricant/fournisseur : 1301 Smile Way  
York, PA États-Unis

N° de téléphone du fabricant/fournisseur : 1 201 871-1232 ou 1 800 637-8582 (Informations sur le produit)

Adresse électronique : [customer.service@sultanhc.com](mailto:customer.service@sultanhc.com)

#### 1.4 N° de téléphone en cas d'urgence :

N° de téléphone à appeler en cas d'urgence : 1 800 535-5053 (INFOTRAC)  
1 352 323-3500 (Appels internationaux - Appel en PCV)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification FDS/SGH :

Santé	Environnement	Physique
Non dangereux	Non dangereux	Non dangereux

Classification UE (1999/45/CE comme modifié): Préparation non dangereuse

Phrases de risque (R) sous classification UE: Aucune

Consulter la Section 16 qui contient le texte intégral des classifications de l'UE et des phrases de risques R.

2.2 Éléments de l'étiquetage : Aucun nécessaire

2.3 Autres risques : Aucun

### 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° C.A.S. N° C.E.	Désignation IUPAC	Classification de la substance	% poids
Ingrédients non dangereux	Préparation		Non classé parmi les substances dangereuses	100

Consulter la Section 16 pour le texte complet du SGH et des phrases H, ainsi que des classifications UE et des phrases de risque.

### 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Voies d'exposition	Directives de premiers secours
Contact avec les yeux	Se rincer les yeux à l'eau, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver la zone affectée à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.
Inhalation	Aucun soin nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si une irritation se développe, faire sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion	En cas d'ingestion, se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire de la part d'un professionnel de la santé. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en proie à des convulsions. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Peut provoquer une légère irritation des yeux et de la peau. L'ingestion de grandes quantités de ce produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale.





4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun dans des conditions d'utilisation normales.

**Remarque destinée aux médecins (traitement, examens et surveillance) :** Le traitement d'une surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :	Utiliser un moyen d'extinction approprié pour circonscrire l'incendie.
5.2 Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange :	Aucun connu
5.3 Conseils aux pompiers :	

<b>Mesures de lutte contre l'incendie :</b>	Refroidir les récipients et structures exposés à l'incendie en les arrosant d'eau.		
<b>Dangers particuliers liés au produit chimique :</b>	Aucun autre effet connu.		
<b>Précautions destinées au personnel de lutte contre l'incendie :</b>	Le personnel chargé de la lutte contre l'incendie doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive ainsi qu'une tenue de protection complète adaptée aux feux d'origine chimique.		
<b>Équipements de protection recommandés pour le personnel chargé de lutter contre l'incendie :</b>			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, EPI et mesures d'urgence :

En cas de dispersion importante, porter un équipement de protection oculaire. Les petites dispersions n'exigent aucune précaution particulière.

### 6.2 Précautions environnementales :

En cas de dispersion accidentelle du produit, veiller à ce que ce dernier n'atteigne pas les égouts et les cours d'eau. Signaler toute dispersion accidentelle aux autorités locales et nationales compétentes.


### 6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :

En cas de petite dispersion, essuyer avec un essuie-tout ou tout autre matériau absorbant et déposer le tout dans un récipient en vue de sa mise au rebut. En cas de dispersion importante, ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant et déposer le tout dans un récipient approprié en vue de sa mise au rebut.

### 6.4 Références à d'autres sections :

Consulter la Section 8 qui décrit l'équipement de protection individuelle et la section 13 qui contient les informations relatives à l'élimination.

### Équipements de protection individuelle recommandés pour le ramassage du produit et le nettoyage de la zone souillée :

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</b> Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'emballage.
<b>7.2 Conditions à respecter pour un stockage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités :</b> Conserver dans un endroit frais.
<b>7.3 Utilisations finales spécifiques :</b> Réservé à un usage professionnel.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle :</b>		
Ingrédients non dangereux	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée

**Valeurs limites d'exposition biologique :** Aucune fixée

### 8.2 Contrôles de l'exposition :

**Contrôles techniques appropriés :** Aucune mesure particulière requise.

#### Équipements de protection individuelle (EPI)


**Protection des yeux/du visage :** Éviter tout contact avec les yeux. Le port de lunettes de protection est obligatoire en cas de risque de contact avec le produit.

**Protection de la peau :** Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des voies respiratoires :** Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.

**Risques liés à la chaleur :** Sans objet

#### Équipements de protection individuelle recommandés

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

**Contrôles de l'exposition environnementale :** Aucune mesure requise dans des conditions normales d'utilisation.

**Considérations d'ordre général en matière d'hygiène et méthodes de travail :** Il est recommandé de se laver les mains après utilisation.

Mesures de protection lors de la réparation et de la maintenance des équipements contaminés : Aucune mesure applicable pour ce produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

<b>Aspect :</b>	Liquide bleu clair	<b>Limites d'explosivité :</b>	Sans objet
<b>Odeur :</b>	Menthe poivrée	<b>Pression de vapeur :</b>	23 mmHg à 25 °C
<b>Seuil de détection olfactive :</b>	Non disponible	<b>Densité de vapeur :</b>	Non disponible
<b>pH :</b>	8.05	<b>Densité relative :</b>	0.997
<b>Point de fusion/congélation :</b>	Non disponible	<b>Solubilité :</b>	Miscible
<b>Point et intervalle d'ébullition initiaux :</b>	100 °C	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Ininflammable	<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité :</b>	Ininflammable	<b>Viscosité :</b>	Non disponible
<b>Propriétés explosives :</b>	Néant	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Néant

9.2 Autres informations : aucune disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucune polymérisation, ni aucune réaction dangereuse ne sont à prévoir.

10.2 Stabilité chimique : Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5 Substances incompatibles : Aucune connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique du produit peut produire des oxydes de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### **Effets potentiels sur la santé :**

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation avec rougeurs et larmoiements.

Contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet indésirable prévu en cas d'ingestion de petites quantités de produit. Une ingestion massive peut provoquer des troubles gastriques avec nausées.

Inhalation : L'inhalation d'un brouillard de produit peut provoquer une légère irritation du nez et de la gorge.

**Effets chroniques sur la santé :** Aucun autre effet connu.

**Cancérogénicité :** Aucun des autres composants du produit ne figure parmi les listes de substances cancérogènes de l'OSHA, de l'IARC, de l'ACGIH, du NTP ou des directives européennes.

**Mutagénicité :** Aucun effet mutagène à craindre.

**Affections médicales aggravées par l'exposition au produit :** Les employés présentant des troubles cutanés peuvent voir leurs troubles s'aggraver en cas d'exposition.

#### **Données concernant la toxicité aiguë :**

Aucune donnée de toxicité disponible.

**Données concernant la toxicité pour la reproduction :** Aucun effet tératogène ou sur la reproduction n'est à craindre.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :**

Exposition unique : Aucune donnée disponible. Toutefois, aucun effet indésirable n'est à craindre.

Expositions répétées : Aucune donnée disponible. Toutefois, aucun effet indésirable n'est à craindre.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité:

Aucun effet indésirable n'est à craindre sur les organismes aquatiques.

**12.2 Persistance et dégradabilité :** Ce produit subit une biodégradation rapide.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Ce produit ne présente pas de potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune donnée n'est disponible.

**12.5 Autres effets indésirables :** Aucun effet connu.

**12.6 Résultats de l'analyse PBT/vPvB :** Analyse facultative pour ce produit.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

**Réglementations :** Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

**Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur l'élimination du produit :** Aucune propriété connue.

**Recommandations en matière de traitement des eaux :** Le traitement des eaux n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>14.1 N° d'identification ONU:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>14.2 Nom officiel d'expédition ONU:</b>	ADR/RID: Non réglementé	IMDG: Non réglementé	IATA: Non réglementé	DOT: Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de dangers liés au transport:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	ADR/RID: Non	IMDG Polluant marin: Non	IATA: Non	DOT: Non

**14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :** Sans objet

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :** Sans objet – le produit est transporté sous emballage.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

#### Réglementation fédérale américaine

**Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) :** Ce produit n'est pas concerné par la déclaration obligatoire prévue par le CERCLA. De nombreux États ont mis en place des obligations de déclaration plus strictes. Le signalement des dispersions accidentelles est rendu obligatoire par certaines réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Toxic Substances Control Act (TSCA) :** Tous les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA de l'EPA.

**Classification de danger OSHA :** Produit non dangereux

**Clean Water Act (CWA) :** Non concerné

**Clean Air Act (CAA) :** Non concerné

**Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III Information :**

**Catégories de danger au titre des articles 311/312 (40 CFR 370) de la loi SARA :**

<b>Danger immédiat :</b>	<b>Non</b>	<b>Risque lié à la pression :</b>	<b>Non</b>
<b>Risque retardé :</b>	<b>Non</b>	<b>Risque lié à la réactivité du produit :</b>	<b>Non</b>
<b>Risque d'incendie :</b>	<b>Non</b>		

**Ce produit contient les composants toxiques suivants concernés par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :**

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

**Réglementations étatiques**

**Californie :** Ce produit contient les produits chimiques suivants connus dans l'État de Californie pour leur capacité à causer le cancer, des anomalies congénitales ou des effets néfastes sur la reproduction :

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

**Réglementations internationales**

**Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) :** Il ne s'agit pas d'un produit réglementé.

**REACH :** Les substances contenues dans ce produit sont conformes à la réglementation REACH, le cas échéant.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :  
Néant

Remplace la version en date du : 26 août 2011

Résumé de la révision : examen complet, nouveau format

Date de préparation/révision de la FDS : 06 août 2014

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour la composition, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les valeurs limites d'exposition professionnelle.